

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 02 juin 2021

Objet : Avenant N°42 au contrat de concession signé avec Axione Limousin - Mise en affermage de nouveaux raccordements

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-et-un mai 2021, se réunit en session ordinaire, sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 37 (dont 11 procurations) - 80 voix

Votants : 37 Pour soit 80 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 ^{ème} VP – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3 ^{ème} VP – VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4 ^{ème} VP - VISIO	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 ^{ème} VP - VISIO	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 ^{ème} VP - VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – (procuration donnée à Mr Raymond) 1 voix – 7 ^{ème} VP	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO	Président de la CC POL
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) - 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mr Francis COMBY – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 1 voix	Président de la CC Pays de Lubersac Pompadour
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix - VISIO	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme Rome) – 6 voix	Président Département Corrèze
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Stéphane DELAUTRETTE – 1 voix - VISIO	Président Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO	Vice-Président de la CC Noblat
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Christian JACQUIER – 1 voix VISIO	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-François LABBAT – (procuration donnée à Mr Fleury) - 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Delautrette) - 6 voix	Président Département Haute-Vienne
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix	Président de la CC Briance Combade
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mr Guy MONTEY – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Olivier MOUVEROUX – (procuration donnée à Mr Turpinat) - 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix - VISIO	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) – 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – VISIO	Vice-Président la CC du Pays de St Yrieix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO	Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mme Céline COLLET-DUFAYS – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix	Vice-Président Département Creuse
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) - 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Christophe PATIER – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) - 2 voix	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix) – 1 ^{er} VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

Dans le cadre du contrat de concession signé avec Axione Limousin, au titre des obligations mises à la charge du Délégataire et en référence aux avenants d'affermage qui ont déjà été signés, un nouvel avenant doit être contractualisé pour la mise en affermage de nouveaux biens réalisés par DORSAL.

Ces ouvrages appartiennent au Syndicat et constituent de nouveaux raccordements non prévus au contrat de concession initial mais nécessaires et indispensables pour l'évolution de l'infrastructure de télécommunications haut-débit telle que réalisée et gérée par le Délégataire.

L'objet de l'avenant N°42, dans la continuité des avenants déjà mis en place antérieurement, est de remettre au Délégataire, Axione Limousin, ces raccordements, qui juridiquement sont des ouvrages affermés, afin qu'il les gère conformément aux dispositions du contrat de concession.

A noter que cet avenant est présenté sous réserve de validation des actionnaires d'Axione Limousin. A défaut, une nouvelle version sera présentée lors d'un prochain comité syndical.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **donner autorisation au Président pour signer l'avenant N°42 au contrat de concession, signé avec Axione Limousin, et relatif à la mise en affermage de nouveaux raccordements ;**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à cet avenant.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



SYNDICAT MIXTE
27, bd
de la Cordou
in gnes
DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



N°783-2